

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Direction de l'administration générale et de la modernisation des services  
Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique  
Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Direction de l'administration générale  
et de la modernisation des services*

Sous-direction des ressources humaines

Bureau RH 4  
chargé des corps communs  
et des contractuels  
et, pour l'administration centrale,  
de la gestion des effectifs  
et des rémunérations

### Arrêté du 3 novembre 2010 portant nomination

NOR : MTSO1081125A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services de l'administration centrale ;

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret n° 2010-352 du 1<sup>er</sup> avril 2010 relatif aux attributions du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en sous-directions ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Hugues CARDA, attaché principal d'administration des affaires sociales, est nommé en qualité d'adjoint au chef du bureau chargé des emplois et de la masse salariale (DAF2), par intérim, à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services à compter du 25 octobre 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Fait à Paris, le 3 novembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services,*  
L. ALLAIRE